



Barcelone, le 16 janvier 2017.

Chers parents,

Afin de compléter l'éducation à l'orientation de l'année de seconde, nous encourageons les élèves à suivre un **stage d'observation** dans une entreprise de leur choix à partir du 6 juin 2017 (après l'arrêt des cours) pour une durée de 4 jours conseillée. Ce stage ne peut avoir lieu après le 30 juin, hors période scolaire.

La recherche de l'entreprise est de la responsabilité des familles.

Vous trouverez sur le site www.lfb.es les conventions rédigées en espagnol et en français.

<http://www.lfb.es/uploads/z2016-2017/Convention-2de-es.pdf>

<http://www.lfb.es/uploads/z2016-2017/Convention-2de-fr.pdf>

Vous imprimerez **trois exemplaires** de la convention dans la langue de votre choix et chacune d'elle sera signée par le(s) responsable(s) de l'élève, l'élève, l'entreprise et le lycée.

La démarche doit être la suivante :

1. Recherche de stage par les familles
2. Télécharger et imprimer la convention en **trois** exemplaires (nom de l'élève, sa classe, l'adresse de l'entreprise, ainsi que la période retenue et les horaires)
3. Signature des 3 exemplaires par les parents, l'élève et l'entreprise
4. Dépôt **des trois exemplaires** au secrétariat du proviseur pour signature par le proviseur
5. Récupération de deux exemplaires à la vie scolaire du lycée

Nous vous rappelons que ce stage est **facultatif**.

Nous vous prions de croire en notre engagement pour la réussite des élèves.

Olivier Rubiera

Proviseur adjoint



Dominique Duthel

Proviseur

